

28 octobre 2011

www.surlarivedroite.fr
T : 05 56 40 24 24 / F : 05 56 32 87 86
Résidence Beausite Bât B0
Rue Marcel Paul – 33150 Cenon



FOURNITURE D'UNE MAQUETTE NUMERIQUE 3D DU TERRITOIRE DU GPV RIVE DROITE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (C.C.P.)

Maître d'Ouvrage :
*GIP du Grand Projet des Villes
Bassens, Lormont, Cenon et Floirac*

Date limite de réception des offres : vendredi 18 novembre 15 heures



SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

ARTICLE 2 – PERIMETRE DE LA MISSION

ARTICLE 3 – OBJET DE LA MISSION

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

ARTICLE 6 - PIÈCES CONSTITUTIVES

ARTICLE 7 – RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

ARTICLE 9 – DROIT DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

ARTICLE 10 – CONDITIONS ET ÉCHEANCIER DE PAIEMENT

ARTICLE 11 – ACHEVEMENT DE LA MISSION. RESILIATION

ARTICLE 12 – LITIGES

ARTICLE 13 – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

PREAMBULE

Le GPV Rive Droite

Les grands projets de ville, issus de la Loi d'orientation pour l'aménagement du territoire de 1999, sont des projets de développement social et urbain qui visent à réinsérer un ou plusieurs quartiers dans la dynamique de développement de leur agglomération et d'en changer en profondeur l'image.

Le GPV de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac a pour particularité d'être intercommunal, ce qui souligne sa dimension d'agglomération et la volonté de fédérer toutes les énergies pour inverser les tendances qui ont longtemps stigmatisé la rive droite de la Garonne dans la communauté urbaine de Bordeaux.

Le GPV Rive Droite c'est à l'origine 12 projets d'armature urbaine auxquels s'ajoutent chaque année des projets sur des thèmes générateurs de rééquilibrage social comme la culture, l'éducation, le développement économique ou l'emploi.

Le territoire

Le territoire du GPV s'étend le long de la Garonne, du sud au nord, sur une dizaine de kilomètres. Il constitue une entité territoriale liée par la géographie (coteaux de la rive droite de la Garonne) et l'histoire urbaine, économique et sociale (villégiature de la bourgeoisie bordelaise, puis banlieue ouvrière, terre d'accueil des immigrants, etc.)

Les quatre communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac qui composent le territoire du GPV Rive Droite, représentent 66 693 habitants. Elles regroupent près de la moitié des logements « très sociaux » de l'agglomération et présentaient, à la création du GPV, un déficit d'équipements publics modernes et adaptés. En revanche, elles bénéficient d'une bonne desserte routière et ferroviaire, accueillent une zone franche urbaine qui a permis la création de 10 000 emplois entre 1997 et 2007, et peuvent se prévaloir d'un tissu associatif dense et d'un patrimoine paysager exceptionnel (400 hectares de parcs arborés reliant les 4 communes).

La communication

La communication a toujours été partie intégrante du projet.

La communication des projets urbains à destination des publics du territoire (information, concertation, participation, expression des habitants) est assurée par les communes elles-mêmes. Le GIP GPV conduit, quant à lui, la communication institutionnelle à destination des membres et partenaires du GPV et, depuis 2008, travaille à revaloriser l'image de la Rive Droite auprès des publics extérieurs au territoire.

En novembre 2009, suite à l'adoption d'une stratégie et d'un plan de communication partagés visant à revaloriser l'image de la Rive Droite, le GIP GPV a lancé la marque de territoire « Rive Droite » afin de permettre une identification claire et immédiate des messages émanant du GPV et de ses partenaires publics et privés ; et de favoriser leur mobilisation au service de la stratégie de promotion du territoire.

Dans le cadre du mandat 2011-2014 du GIP GPV, une des priorités fixées à la communication porte sur la compréhension et la diffusion du projet de territoire. Il s'agit donc pour le GPV de revoir l'ensemble de ses outils de base de communication : plans guide, sites web... afin de faciliter l'accès à tous aux informations utiles pour comprendre ce territoire et son potentiel de développement.

ARTICLE 1 – PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont :

- Le GIP-GPV des Hauts de Garonne
résidence Beausite, bât. B0, rue Marcel Paul, 33150 Cenon,
représenté par son président, Monsieur Jean TOUZEAU, maire de Lormont,
représentant du pouvoir adjudicateur.
- L'attributaire du présent marché, ci-après désigné le titulaire.

ARTICLE 2 – PERIMETRE DE LA MISSION

Le périmètre de la mission correspond au territoire des quatre villes membres du GIP-GPV limité à l'est par la rocade et complété à l'ouest par le territoire de la Bastide.

ARTICLE 3 – OBJET DE LA MISSION

3.1 ENJEUX

Dans le cadre du mandat 2011-2014 du GIP GPV Rive Droite et de la mise en œuvre de son plan de communication, il apparaît urgent et nécessaire de mettre à jour et de moderniser les outils de présentation du projet de territoire.

L'un des objectifs forts de la phase 1 (2011-2012) du plan de communication est de rendre le territoire du GPV plus lisible et plus compréhensible pour les partenaires et les acteurs du territoire, quel que soit leur domaine d'intervention, mais aussi pour les habitants (anciens, nouveaux, futurs et potentiels) et tous les usagers réguliers ou occasionnels de la Rive Droite. Une meilleure lisibilité et compréhension du territoire participe à une meilleure image globale et à une plus forte adhésion au projet.

Le plan guide général du territoire est en cours de mise à jour. Une impression sur papier sera réalisée et diffusée par le GPV à l'occasion des vœux 2012 (janvier 2012). Ce plan papier servira également d'annonce de l'arrivée prochaine d'une maquette numérique 3D et d'un site Internet renouvelé.

3.2 OBJECTIFS

Le projet de territoire doit être **largement diffusé et accessible au plus grand nombre** ce qui implique de diversifier les supports et les temps de diffusion. Il s'agit de réaffirmer et d'asseoir la force d'un projet qui rassemble depuis des années de nombreux partenaires autour d'un même objectif : le développement de la Rive Droite au cœur du projet métropolitain.

Une première étape (en cours de réalisation) consiste à actualiser le plan guide dont la dernière version date de mars 2009 (document technique – décembre 2007 pour le document grand public). Ce plan guide présentera les caractéristiques géographiques du territoire, ses grands axes de circulation, ses équipements majeurs, ses pôles d'activité et les sites de projet en cours ou à venir (PRU, ZAC ou autre). Il doit permettre de comprendre la réalité et le devenir de ce territoire, son potentiel et ses points forts. Ce plan guide fera l'objet d'une impression papier (plan grand format) dont la diffusion est prévue pour le mois de janvier 2012 auprès des membres et partenaires du GPV ainsi qu'un certain nombre de relais d'opinion et hors du territoire.

Une seconde étape, OBJET DE CETTE CONSULTATION, consiste à **créer une maquette numérique 3D du territoire disponible en local (ordinateur ou borne tactile) et sur le web (via un ordinateur, une tablette ou un smartphone).**

Cette maquette numérique 3D du territoire comportera **3 niveaux d'information** :

- **1^{er} niveau : le plan guide**
Reprise des données créées pour le plan guide, optimisation et intégration dans la maquette numérique 3D du territoire. Création d'une interface menu respectant la charte graphique « Rive Droite » et permettant de choisir les informations que l'utilisateur souhaite voir en priorité (menu à choix multiples).
- **2^e niveau : les balises** (fenêtres pop'up et/ou pages HTML)
Ce 2^e niveau doit permettre d'enrichir le plan guide en offrant des informations complémentaires sous la forme de fiches d'informations, lieux prédéfinis, points d'intérêts (POI), vidéo, photos ou 360°photo. Les balises signalent la présence d'une information complémentaire. Un clic sur la balise ouvre une fenêtre apportant de l'information texte, vidéo, photo ou 360° photo. Sur la version web, les balises ouvrent des fenêtres ou renvoient vers des pages ou sites web apportant informations et actualités sur le projet. Les balises doivent être dessinées pour permettre une reconnaissance rapide du type d'information qu'elles apportent (texte, vidéo, photos, 360° photo ou actualité-agenda). Une interface graphique doit permettre de sélectionner le type d'information auquel on souhaite accéder via un menu à choix multiple.
Un module de recherche pourrait être intégré sur la version web.
*** Mises à jour :**
La mise à jour des informations liées aux balises doit pouvoir être maîtrisée par le maître d'ouvrage (mise à jour du texte, des photos et vidéos, création et suppression de balises).
- **3^e niveau : les maquettes 3D des projets urbains et architecturaux en cours ou à l'étude**
Pour ce 3^e niveau, il s'agit dans un premier temps d'intégrer dans la maquette numérique 3D du territoire, les maquettes 3D en rendus détaillés existantes des projets urbains en cours ou de projets architecturaux. Pour la version web, il s'agit de déterminer si l'intégration de ces maquettes 3D en rendu détaillé n'alourdira pas trop la maquette numérique 3D du territoire, empêchant une utilisation fluide. Si tel n'est pas le cas, les maquettes 3D en niveau détaillé devront au moins être publiables sur le web. Quand elles le sont déjà, il suffira de rester au niveau 2 (renvoi sur la maquette ou le film vidéo via un lien http).

Dans un second temps, pour les projets urbains et/ou projets architecturaux à venir - et ceci fait l'objet d'une tranche conditionnelle à ce marché - il s'agit de **rédiger les mentions à ajouter aux cahiers des charges émis par les maîtres d'ouvrage afin que dorénavant la fourniture de maquettes 3D en niveau détaillé par les maîtres d'oeuvre soit systématisée** et que l'intégration de ces données à la maquette numérique 3D du territoire et leur publication sur le web soient actées dès la signature de leur marché. Il s'agira également d'intégrer les projets au fur et à mesure de leur remise par les maîtres d'ouvrage au GIP GPV.

Important

Une convention d'échanges de données est en cours d'écriture avec la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) dans le cadre du développement d'une plateforme collaborative Agglo3D (Agglo3D v2). Les données produites et développées par le GPV et ses partenaires dans le cadre de la maquette numérique 3D de son territoire devront être publiables sur le web afin d'être réutilisées sur la plateforme collaborative Agglo3D v2 de la Cub.

Pour info et compréhension globale du projet – étapes suivantes

Une troisième étape (objet d'une consultation en 2012) consistera pour le GPV à repenser toute sa présence institutionnelle sur le web, tout son « éco système web ». Centré sur la présentation cartographique du projet de territoire, il devra permettre d'accéder facilement à toutes les ressources et outils utiles à la compréhension du projet de territoire, des acteurs qui le pilotent et le conduisent.

Le GPV conduit également un projet appelé « Plateforme d'innovation numérique et social » dans lequel est prévu une fonction cartographie qui renseignera le territoire d'une manière moins institutionnelle : localisation des acteurs phares, mémoire des habitants et des lieux... L'enrichissement de la carte sera alors le fait de contributeurs extérieurs identifiés par le GPV.

Le lancement des outils au fur et à mesure de leur création et de leur diffusion fera l'objet d'une publicité appropriée dans la limite des budgets octroyés pour la communication globale du GPV.

3.3 CONTENU DES PRESTATIONS

Toutes les données produites dans le cadre de la tranche ferme doivent être publiables sur le web.

3.3.1 aire géographique de la maquette 3D du territoire

La maquette numérique 3D du territoire couvrira le territoire du GPV, soit les 4 communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac, ainsi que le quartier de Bordeaux-Bastide.

Le territoire pourra être utilement replacé dans un contexte plus large (CUB, 2^e couronne Rive Droite) dans une première vue globale.

3.3.2 contenu de la tranche ferme

3.3.2.1 réalisation de la maquette numérique 3D du territoire

Réalisation d'une maquette numérique 3D du territoire (voir 3.3.1) à partir des données fournies par la Cub, à savoir : l'ortho photographie 2008 de la Cub, le modèle numérique de terrain, les bâtiments modélisés en 3D en niveau de détail 2 (LOD2 norme CityGML) réalisés et texturés à partir des clichés de la prise de vues aérienne 10cms datant de fin mars 2011.

Intégration des stations de tramway en 3D dans une version standardisée

Intégration des espaces végétalisés (notamment le parc des coteaux, soit 400 hectares) en 3D dans une version standardisée

Fourniture des logiciels permettant l'utilisation en desktop et sur le web (naviguer en 3D, interroger, sélectionner, etc.) et la mise à jour de la maquette (au moins pour ce qui est des balises) par le GIP GPV et ses membres

3.3.2.2 intégration et optimisation du plan guide

Intégration des données du plan guide en 2D fournies par le GIP GPV et optimisation pour une lecture à l'écran (soit une dizaine de calques de données)
Création d'une interface graphique permettant une compréhension aisée du plan guide et la sélection au choix de l'utilisateur des informations qu'il souhaite voir apparaître. L'interface graphique doit répondre à la charte graphique de la Rive Droite et comporter les logos partenaires indispensables.

3.3.2.3 Création de balises d'information et du backoffice permettant leur mise à jour par le maître d'ouvrage

Création de balises dont le design doit permettre une compréhension immédiate du type d'informations qu'elles fournissent et dont la visibilité peut-être laisser au choix de l'utilisateur (dans la version web).

Les balises, ouvrant des fenêtres pop'up et/ou HTML, apportent des informations complémentaires sous la forme de fiches d'informations, lieux prédéfinis, points d'intérêts (POI), vidéo, photos ou 360°photo et pour la version web, des liens http.

Le prestataire devra fournir dans sa proposition le coût forfaitaire pour 100 balises + le coût par dizaine de balises supplémentaire ainsi que les délais d'exécution pour :

- création de balises (en déclinant les types si nécessaire : si texte, si texte + photo, si vidéo...)
- suppression de balise
- mise à jour (ou de préférence, coût de la création d'un backoffice ou la fourniture du logiciel permettant la mise à jour, la création et la suppression des balises par le maître d'ouvrage ainsi que la formation de 2 personnes à son utilisation).
- Coût unitaire de réalisation et d'intégration d'un 360°photo (point fixe au sol)

3.3.2.4 optimisation et intégration des maquettes 3D en rendu détaillé existantes fournies par le maître d'ouvrage

Le prestataire doit fournir dans sa proposition un coût unitaire et un délai d'exécution. La prestation de base représentera environ l'insertion de 8 maquettes 3D en rendu détaillé.

Le prestataire doit également proposer une solution garantissant un usage fluide de la maquette 3D du territoire dans sa version web : intégration des maquettes existantes OU création de balise renvoyant vers les sites où sont publiées, le cas échéant, ces maquettes.

3.3.3 contenu de la tranche conditionnelle

Rédaction des mentions légales à ajouter aux cahiers des charges émis par les maîtres d'ouvrage afin que, désormais, la fourniture de maquettes 3D en rendu détaillé (projets architecturaux ou urbains) par les maîtres d'œuvre soit systématisée et que l'intégration de ces données à la maquette numérique 3D du territoire et leur publication sur le web soient actées dès la signature de leur marché.

Mise à jour de la maquette : extraction de données pour la réalisation par les maîtres d'œuvre de maquettes 3D en niveau détaillé, intégration des maquettes 3D en niveau détaillé des projets retenus et publication sur le web. Base pour chiffrage de la proposition : 10 maquettes (+ coût par dizaine supplémentaire).

ARTICLE 4 – FORME DU MARCHÉ

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

Il suit les dispositions de l'article 72 du Code des marchés publics relatif aux marchés à tranches conditionnelles.

4.1 *Marché fractionné*

Conformément à l'article 72 du Code des Marchés Publics, l'opération se répartit en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Ces tranches correspondent à deux phases :

- **Phase 1** : création de la maquette numérique 3D du territoire à partir des données fournies par les services de la Cub, insertion du plan guide fourni par le GPV et création d'une interface graphique, conception et insertion des balises d'information, fourniture du backoffice ou du logiciel de mise à jour et formation à son utilisation, insertion de 8 projets disponibles en 3D détaillée fournis par le GIP.
- **Phase 2** : rédaction des mentions légales à intégrer aux cahiers des charges émis par les maîtres d'ouvrage, insertion des projets 3D fournis par les maîtres d'ouvrage au fur et à mesure de leur réalisation.

4.2 *Conditions et modalités d'affermissement des tranches*

La tranche conditionnelle pourra être affermée à la fin de la tranche ferme en fonction de :

- la validation des livrables par les maîtres d'ouvrage au format proposé par le titulaire et validé par le pouvoir adjudicateur,
- les disponibilités du pouvoir adjudicateur.

La décision d'affermir ou non la tranche conditionnelle sera prise par le pouvoir adjudicateur après remise et validation des livrables du titulaire, attendus par le comité technique.

Une lettre de cadrage pourra être rédigée détaillant les clauses financières et précisant le calendrier en fonction du cahier des charges validé par le comité technique. Cette lettre aura valeur contractuelle.

Dans l'hypothèse où l'exécution de la tranche conditionnelle nécessiterait la rédaction d'une telle lettre de cadrage, le titulaire disposerait d'un délai de huit jours pour y répondre à compter de sa réception, en l'absence de réponse sous huit jours le document est réputé accepté.

En cas de non affermissement de la tranche conditionnelle, le titulaire du marché ne pourra pas prétendre à indemnité.

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché sera conditionnée par l'affermissement ou non de la tranche conditionnelle. Le marché court dès sa notification au titulaire. La tranche ferme se déroulera sur quatre mois (jours ouvrés) à compter de la date de réunion de lancement.

La tranche conditionnelle s'ouvrira par la réception du titulaire de la notification d'affermissement de la tranche et s'étendra sur une période d'un an à compter de son lancement effectif.

ARTICLE 6 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Le présent marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement
- le présent cahier des clauses particulières dont l'exemplaire original conservé dans les archives du GIP-GPV fait seul foi,
- le cas échéant la lettre de cadrage jointe à la notification d'affermissement contenant si nécessaire des précisions sur le régime de la propriété intellectuelle,
- le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (le titulaire déclare parfaitement connaître ce document bien qu'il ne soit matériellement pas joint au dossier).
- L'offre du candidat.

Toute clause portée dans les tarifs du titulaire ou documentation quelconque et contraire aux dispositions des autres pièces constitutives du marché est réputée non écrite. En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du marché, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

ARTICLE 7 – RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION

7.1 Objet de la consultation

Cette consultation a pour objet de choisir le prestataire qui réalisera la maquette numérique 3D du territoire du GPV Rive Droite.

7.2 Mode de passation

Marché passé selon la procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles 28 et 74 du Code des marchés publics.

7.3 Contenu de l'offre

L'offre comprendra

- la présentation de la structure et des personnels qui participeront effectivement à la mission présentant les références en termes d'élaboration de maquettes numériques 3D adaptées à la représentation urbaine de grands territoires,
- une note technique développant et précisant les éléments de méthode et les standards technologiques qui seront utilisés pour la réalisation de la maquette et sa mise à jour
- un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- les moyens utilisés,
- le coût détaillé (n jours, n personnes mobilisées). Le prix sera ferme, définitif et non révisable.

Pièces administratives à joindre :

DC1, DC2, pièces énoncées aux articles 44 et 45 du Code des Marchés Publics.

La présentation d'offre en groupement, avec mandataire, est autorisée.

7.4 Compétences requises

Expérience dans le domaine de la représentation numérique 3D de territoires urbains élargis et de l'intégration de projets architecturaux dans ces maquettes.

7.5 Assurances

Le prestataire doit avoir souscrit la police d'assurance responsabilité civile professionnelle et justifier qu'il en est titulaire.

7.6 Durée de validité de l'offre

L'offre du prestataire restera valable 90 jours à compter de sa date de réception.

7.7 Maître d'ouvrage et remise des offres

Grand Projet des Villes Rive Droite
résidence Beausite – bât. B0 - rue Marcel Paul– 33150 Cenon
Tel : 05 56 40 24 24 / Fax : 05 56 32 87 85 / email : contact@surlarivedroite.fr

Remise sous format papier en 2 exemplaires par courrier + 1 au format pdf par email avec la mention en objet "Consultation pour la réalisation d'une maquette numérique 3D adaptée au territoire»

suivi du dossier : Claire THIRIET, chargée de mission Communication
05 57 54 33 28, claire.thiriet@surlarivedroite.fr

7.8 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 18 novembre à 15 heures.**

7.9 Dispositions d'ordre général

Les envois seront acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne pourra être tenu responsable du dépassement du délai de remise de l'offre. Aucune indemnité n'est prévue pour les frais engagés par les concurrents dans le cadre de leur réponse à la présente consultation.

7.10 Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée selon les critères énoncés ci-dessous :

- la capacité et les références de l'équipe (3 points)
- la pertinence de la réponse aux besoins et objectifs exprimés (2 point)
- la nature des moyens mobilisés (3 points)
- le coût total (2 points)

Le GIP GPV se réserve la possibilité d'auditionner, si besoin est, les candidats lors d'une rencontre dans ses bureaux.

ARTICLE 8– MODALITES D'EXECUTION DU MARCHE

8.1 Pilotage de l'étude

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le GIP-GPV Rive Droite représenté par son Directeur.

Le suivi de la mission dans sa totalité sera effectué par un comité technique (COTECH) constitué :

- de représentants des quatre communes membres du GIP,
- d'un représentant de la CUB,
- d'un représentant de l'Etat (DDTM)
- d'un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- de représentants des principaux maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux)
- de représentants du GIP

Ce COTECH aura en particulier la responsabilité de valider la lettre de cadrage pouvant permettre l'affermissement de la tranche conditionnelle.

8.2 Direction technique de la prestation

Pour l'application de l'article 5 du CCAG-PI relatif à la conduite de la prestation, le titulaire désigne dans son offre le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et diriger l'exécution de la prestation en son nom.

ARTICLE 9– DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Pour tout ce qui n'est pas contraire aux stipulations du présent cahier des charges, le prestataire sera soumis aux dispositions :

- du Code des marchés publics ;
- du CCAG-PI option A.

Toutes les études, les données numériques et tous les documents produits en exécution du présent marché seront la propriété exclusive du GIP-GPV des Hauts-de-Garonne.

Clause de confidentialité

Le prestataire s'engage à considérer comme confidentiels tous les renseignements et études qu'il pourra recueillir à l'occasion de la présente mission.

Les informations, renseignements, documents ou objets ne peuvent sans autorisation du GIP-GPV être communiqués à d'autres personnes étrangères à l'exécution du marché.

Ces informations, renseignements, documents ou objets ne peuvent, sans autorisation de la commune être exploités ou utilisés à d'autres fins que la stricte exécution du marché.

Propriété intellectuelle

Le prestataire conserve ses droits d'auteur et la propriété artistique de ses études, mais tous les documents finaux établis demeureront propriété du GIP-GPV et des membres du conseil d'administration, qui pourront librement les utiliser.

ARTICLE 10 – CONDITIONS ET ECHEANCIER DE PAIEMENT

10.1 *Forme du prix*

Le marché est passé à prix ferme et définitif.

10.2 *Règlement des comptes*

La facture sera réglée à l'achèvement de la mission et le délai de règlement sera de 45 jours à compter de la réception de la facture. Un acompte de 10% pourra être versé à la commande.

10.3 *Intérêts moratoires*

Le défaut de paiement dans le délai prévu fait courir de plein droit et sans autre formalité le paiement des intérêts moratoires au profit du titulaire dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le taux des intérêts moratoires est égal à celui du taux en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points. Ces intérêts courent à compter du jour suivant l'expiration du délai.

ARTICLE 11 – ACHEVEMENT DE LA MISSION. RESILIATION

11.1 Achèvement de la mission

La mission du prestataire s'achève à la fin de l'ensemble des missions prévues par le marché.

11.2 Résiliation du marché

Le marché peut être résilié dans les conditions prévues aux articles 35 et suivants du CCAG.PI, notamment si, pour une raison quelconque, le titulaire se trouvait empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, ou si le GIP-GPV estimait qu'il ne remplit pas sa mission avec toute la compétence ou la diligence nécessaire.

Il est à noter que le GIP-GPV pourra résilier le marché en cours d'exécution sans indemnité, par décision avec date d'effet, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, si, après mise en demeure du titulaire assortie d'un délai, des défauts constatés n'étaient pas corrigés.

En cas de défaillance du titulaire, le GIP-GPV pourra faire exécuter la prestation par un autre fournisseur aux frais et risques du titulaire.

En cas d'inexactitude des documents mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des Marchés Publics ou refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du Code du Travail conformément au 1° du I de l'article 46 du Code du Travail, le marché sera résilié, aux torts du titulaire, sans indemnisation.

ARTICLE 12 – LITIGES

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français.

En l'absence d'un règlement amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet – 33000 Bordeaux.

ARTICLE 13 – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Fait en un seul original

A le

Mention manuscrite "Lu et approuvé" + signature du prestataire